

**Assemblée générale**

Distr. générale
28 avril 2023
Français
Original : anglais

Soixante-dix-septième session

Point 162 de l'ordre du jour

**Financement de la Mission multidimensionnelle
intégrée des Nations Unies pour la stabilisation
au Mali****Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies
pour la stabilisation au Mali : rapport sur l'exécution
du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin
2022 et projet de budget pour l'exercice allant
du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024****Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires**

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédits ouverts pour 2021/22	1 171 612 500
Dépenses de 2021/22	1 170 031 300
Solde inutilisé de 2021/22	1 581 200
Crédits ouverts pour 2022/23	1 245 045 100
Montant estimatif des dépenses de 2022/23 ^a	1 242 097 900
Montant estimatif du solde inutilisé de 2022/23 ^a	2 947 200
Projet de budget du Secrétaire général pour 2023/24	1 277 808 700
Ajustement recommandé par le Comité consultatif pour 2023/24	(3 870 100)
Recommandation du Comité consultatif pour 2023/24	1 273 938 600

^a Montant estimatif au 31 mars 2023.



I. Introduction

1. Aux fins de son examen des rapports sur le financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) ([A/77/624](#) et [A/77/755](#)), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 18 avril 2023. Le Comité énonce ses observations et recommandations sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général dans son rapport portant la cote [A/77/767](#) et fait part de celles qui ont trait aux constatations et recommandations du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022 dans son rapport paru sous la cote [A/77/802](#).

II. Exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022

2. Par sa résolution [75/302](#), l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 1 171 612 500 dollars (montant net : 1 153 643 900 dollars) destiné à financer le fonctionnement de la Mission pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022. Le montant brut total des dépenses effectives de l'exercice s'est élevé à 1 170 031 300 dollars (montant net : 1 149 938 800 dollars), ce qui correspond à un taux d'utilisation des crédits de 99,9 %. Le solde inutilisé, dont le montant brut s'élève à 1 581 200 dollars, représente 0,1 % du montant total des crédits ouverts pour l'exercice. Il résulte de dépenses moins élevées que prévu au titre des militaires et du personnel de police (17 726 200 dollars, soit 3,7 %) et du personnel civil (223 690 500 dollars, soit 0,0 %), et d'un dépassement des crédits alloués au titre des dépenses opérationnelles (19 349 400 dollars, soit 4,2 %). On trouvera une analyse détaillée des écarts à la section IV du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Mission pour l'exercice 2021/22 ([A/77/624](#)).

3. Le Comité consultatif a été informé que, au 30 juin 2022, les engagements non réglés pour 2021/22 s'élevaient à 235 012 500 dollars, dont : a) 110 343 600 dollars au titre des militaires et du personnel de police ; b) 502 600 dollars au titre du personnel civil ; c) 124 166 300 dollars au titre des dépenses opérationnelles. Un montant de 17 904 000 dollars a été réaffecté de la catégorie III (Dépenses opérationnelles) à la catégorie I (Militaires et personnel de police) (17 816 000 dollars) et à la catégorie II (Personnel civil) (88 000 dollars). Les fonds réaffectés à la catégorie I l'ont été en raison de dépassements de crédits aux titres suivants : voyages (déploiement, relève et rapatriement) ; indemnité journalière de subsistance (missions) ; indemnisation en cas de décès ou d'invalidité ; fret et déploiement de matériel appartenant à des contingents ; indemnité journalière de subsistance (missions) au titre du personnel de police des Nations Unies. Pour ce qui est de la catégorie III, il a été possible de réaffecter des fonds en raison d'une sous-utilisation des crédits prévus aux titres suivants : a) les opérations aériennes, du fait que quatre avions de renseignement, de surveillance et de reconnaissance, trois avions militaires et quatre systèmes d'aéronef non habité n'ont pas été déployés, et du fait que sept hélicoptères militaires n'ont pas été utilisés car il leur a été préféré une desserte par avions de ligne, moins coûteuse ; b) les travaux de construction, d'aménagement et de rénovation des locaux et les gros travaux d'entretien (rubrique Installations et infrastructures), en raison de la situation de sécurité, de l'augmentation des coûts des carburants, de la mauvaise qualité de l'infrastructure routière, des restrictions liées à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et des restrictions

transfrontalières qui ont rendu difficile les mouvements de ressources ; c) la rubrique Fournitures, services et matériel divers, en raison du ralentissement du rythme de l'exécution des activités relatives aux programmes, du fait des restrictions liées à la COVID-19, de la situation de sécurité et du contexte politique (voir *ibid.*, sect. III.B). Pour l'exercice 2021/22, les produits divers ou accessoires s'élèvent à 3 613 400 dollars, déduction faite des pertes liées aux placements (913 800 dollars) (*ibid.*, section D.I). Le Comité consultatif revient sur la question de la réaffectation des fonds, des engagements non réglés et des investissements et produits divers ou accessoires dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général ([A/77/767](#)).

Questions relatives au rapport du Comité des commissaires aux comptes

4. Le Comité consultatif était également saisi du rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2022 ([A/77/5 \(Vol. II\)](#), chap. II, par. 33 et 48 et annexe II). En ce qui concerne la MINUSMA, il a examiné, entre autres, les questions liées à la relève des contingents et à la rotation des effectifs, au suivi de la consommation de carburant, au recouvrement des coûts et aux emprunts entre missions (*ibid.*, par. 18, 340, 350 et 351). Il a constaté qu'entre 2019 et le 30 juin 2022, la MINUSMA avait versé à d'autres missions des avances internes s'élevant à 112,5 millions de dollars, soit 58,3 % des 192,5 millions de dollars empruntés par des missions au cours de cette période (voir aussi [A/77/624](#), par. 85). **Le Comité consultatif note que c'est la MINUSMA qui a financé pour l'essentiel les avances entre missions grâce à sa bonne santé financière. Il compte que des explications sur la nature et l'objet des prêts accordés par la Mission seront fournies à l'Assemblée générale lors de l'examen du présent rapport et que les calendriers de remboursement assortis d'informations à jour lui seront communiqués. Il souscrit aux conclusions du Comité des commissaires aux comptes et compte qu'il y sera donné suite dans les plus brefs délais.** Il revient sur la question des emprunts entre missions et du recouvrement des coûts dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général ([A/77/767](#)) et dans son rapport ayant trait aux constatations et recommandations du Comité des commissaires aux comptes ([A/77/802](#)) (voir également les paragraphes 54 et 55 ci-dessous).

III. Informations sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

5. En ce qui concerne les dépenses effectives et le montant estimatif des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, le Comité consultatif a été informé, comme suite à ses questions, qu'au 31 mars 2023, les dépenses s'élevaient à 1 037 539 481 dollars (montant brut). À la fin de l'exercice en cours, on estime que le montant total des dépenses s'élèvera à 1 242 097 900 dollars (montant brut), soit un solde inutilisé de 2 947 200 dollars, ce qui correspond à des dépenses inférieures de 0,2 % aux ressources approuvées (1 245 045 100 dollars).

6. Le Comité consultatif a été informé qu'au 1^{er} mars 2023, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres depuis la création de la Mission s'établissait à 10 616 600 000 dollars. Les paiements reçus jusqu'à cette date s'élevaient à 10 321 642 000 dollars, le montant restant dû s'élevant donc à 294 958 000 dollars. Au 6 mars 2023, le solde de trésorerie de la Mission s'établissait à 551 921 000 dollars, ce qui suffisait à couvrir la réserve de trésorerie opérationnelle correspondant à trois mois de dépenses, soit 215 476 000 dollars (compte non tenu

des sommes à rembourser aux pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police). En outre, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 décembre 2022, le solde restant dû au titre du matériel appartenant aux contingents s'élevait à 46 541 000 dollars.

7. Le Comité consultatif a été informé qu'au 31 décembre 2022, 477 demandes d'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité avaient donné lieu à des versements d'un montant de 16 162 000 dollars depuis la création de la Mission et que 79 demandes étaient en instance de règlement. **Le Comité note l'augmentation du nombre de demandes d'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité et compte que les demandes en attente seront réglées sans tarder.**

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024

A. Mandat et hypothèses budgétaires

8. Le Conseil de sécurité a établi le mandat de la MINUSMA dans sa résolution 2100 (2013) et l'a prorogé dernièrement jusqu'au 30 juin 2023 par sa résolution 2640 (2022). Les hypothèses budgétaires et les activités d'appui de la Mission sont résumées à la section I.B du rapport du Secrétaire général sur le projet de budget (A/77/755).

B. Ressources nécessaires

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant alloué pour 2021/22	Dépenses de 2021/22	Montant alloué pour 2022/23	Dépenses au 31 mars 2023	Dépenses prévues pour 2023/24	Variation	
						Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	485 350,5	503 076,7	499 270,5	472 714,4	502 699,6	3 429,1	0,7
Personnel civil	223 648,5	223 690,5	235 293,6	167 150,3	224 285,1	(11 008,5)	(4,7)
Dépenses opérationnelles	462 613,5	443 264,1	510 481,0	397 674,8	550 824,0	40 343,0	7,9
Total brut	1 171 612,5	1 170 031,3	1 245 045,1	1 037 539,5	1 277 808,7	32 763,6	2,6

9. Le montant des ressources demandées pour l'exercice 2023/24 s'élève à 1 277 808 700 dollars, ce qui représente une augmentation de 32 763 600 dollars (2,6 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour l'exercice 2022/23 (1 245 045 100 dollars). On trouvera à la section III du projet de budget des renseignements au sujet de la variation entre les crédits ouverts pour 2022/23 et le montant des crédits demandés pour 2023/24 (ibid.).

1. Militaires et personnel de police

Catégorie	Effectif autorisé pour 2022/23 ^a	Effectif proposé pour 2023/24	Variation
Membres des contingents	13 289	13 289	—
Membres de la police des Nations Unies	345	345	—
Membres d'unités de police constituées	1 575	1 575	—

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé.

10. Le montant des dépenses prévues au titre des militaires et du personnel de police pour l'exercice 2023/24 s'élève à 502 699 600 dollars, ce qui représente une augmentation de 3 429 100 dollars (0,7 %) par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice 2022/23. L'augmentation des ressources nécessaires s'explique principalement par : a) un tarif horaire moyen des vols affrétés à long terme à des fins de déploiement, de rapatriement et de relève plus élevé en raison de l'augmentation globale du coût du carburant ; b) l'apparition de nouveaux frais de mise en route concernant les rations, lesquels tiennent à l'installation de deux entrepôts, à Tombouctou et à Kidal ; c) des coûts plus élevés au titre du matériel majeur appartenant aux contingents du fait du renforcement d'une compagnie de protection de la force existante. Cette augmentation est compensée en partie par : a) une diminution des coûts de fret, le déploiement de matériel appartenant aux contingents n'étant pas prévu ; b) une diminution des dépenses afférentes aux remboursements aux gouvernements du coût des contingents aux taux standard, en raison de l'application d'un taux de vacance plus élevé pour les contingents (6,9 % contre 2,3 %) et pour la police des Nations Unies (15,4 % contre 9,9 %), et de la baisse des indemnités de subsistance (missions) pour cette dernière à compter du 1^{er} janvier 2023 (ibid., par. 120 à 122).

11. On trouvera dans le tableau ci-après un récapitulatif des coefficients délais de déploiement des militaires et du personnel de police constatés pendant les exercices 2021/22 et 2022/23 et ceux qui sont proposés pour 2023/24.

Coefficients délais de déploiement

(En pourcentage)

Catégorie	Taux approuvé pour 2021/22	Taux effectif pour 2021/22	Taux approuvé pour 2022/23	Taux effectif au 31 décembre 2022	Taux effectif au 31 mars 2023	Taux effectif moyen au 31 mars 2023	Taux prévu pour 2023/24
Militaires et personnel de police							
Observateurs militaires	—	—	—	—	—	—	—
Contingents	6,0	5,7	2,3	6,9	10,3	7,8	6,9
Police des Nations Unies	9,9	13,9	9,9	20,0	15,9	16,8	15,4
Unités de police constituées	7,9	8,3	7,0	8,3	16,1	11,1	8,3

Services médicaux

12. Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général (ibid., p. 56), 52 installations médicales fournissent un éventail de services à la MINUSMA : 6 installations appartenant à l'ONU (5 unités médicales de niveau I et 1 dispensaire) ; 44 unités appartenant aux contingents (39 unités de niveau I dans 11 sites, 4 unités de niveau II dans 4 sites et 1 unité médicale privée de niveau I+ disposant de moyens d'intervention chirurgicale de sauvetage dans 1 site) ; 2 hôpitaux privés de niveaux II dans 1 site administrés dans le cadre de dispositions contractuelles. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'en raison des coutumes et des langues propres aux différents pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et de la familiarité des unités médicales de niveau I avec le personnel du pays concerné, une unité ne pouvait pas fournir de services aux militaires ou au personnel de police d'un autre pays. Il a également été informé qu'il était difficile de centraliser les services médicaux du fait de la taille des camps. **Le Comité est d'avis que la centralisation ou le regroupement de certaines installations médicales pourraient être envisagés, dans la mesure du possible, sans compromettre l'accès des patients aux services médicaux fournis par la MINUSMA ni la qualité de ces**

services. Il attend avec intérêt de recevoir des informations actualisées à ce sujet dans le cadre du prochain rapport sur le budget de la Mission.

13. Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les militaires et le personnel de police soient approuvées.

2. Personnel civil

Catégorie	Effectif approuvé pour 2021/22	Effectif approuvé pour 2022/23	Effectif déployé au 30 juin 2022	Effectif déployé au 31 mars 2023	Effectif proposé pour 2023/24	Variation
Postes						
Personnel recruté sur le plan international	827	827	750	733	827	–
Administrateurs recrutés sur le plan national	150	155	135	135	154	(1)
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	753	755	721	719	755	–
Emplois de temporaire						
Personnel recruté sur le plan international	–	1	0	1	2	1
Volontaires des Nations Unies						
Volontaires recrutés sur le plan international	200	200	186	182	211	11
Volontaires recrutés sur le plan national	6	6	6	6	15	9
Personnel fourni par des gouvernements	19	19	14	17	19	–
Total	1 955	1 963	1 812	1 793	1 983	20

14. Le montant des dépenses prévues au titre du personnel civil pour l'exercice 2023/24 s'élève à 224 285 100 dollars, ce qui représente une diminution de 11 008 500 dollars (4,7 %) par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice 2022/23. Le Secrétaire général indique que cette diminution est due à des taux de vacance plus élevés dans les catégories du personnel recruté sur le plan international (9,6 % contre 6,0 %), des administrateurs recrutés sur le plan national (11,1 % contre 6,0 %) et du personnel fourni par des gouvernements (15,8 % contre 10,5 %), ainsi qu'à l'incidence de la dépréciation du franc CFA d'Afrique de l'Ouest par rapport au dollar des États-Unis. La diminution est principalement contrebalancée par la création proposée de 11 postes de Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan international, de 9 postes de Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan national et de 1 emploi de temporaire de spécialiste des affaires électorales (P-4), qui appuierait les opérations électorales (ibid., par. 123 à 129, et par. 15 à 21 ci-après).

Recommandations concernant les postes et les emplois de temporaire

15. En ce qui concerne l'assistance électorale, le Comité consultatif a été informé que les 21 postes qu'il était proposé de créer (voir ci-dessous), dont 20 postes de Volontaire des Nations Unies (11 soumis à recrutement international et 9 à recrutement national) et 1 emploi de temporaire (autre que pour les réunions) (P-4), avaient déjà été approuvés par le Contrôleur de l'ONU à titre exceptionnel et provisoire pour 2022/23. Comme indiqué dans le rapport sur le budget de la Mission (ibid., par. 95), et conformément à la politique en vigueur, un taux de vacance de 50 % a été retenu aux fins du calcul des coûts relatifs aux postes et emplois de temporaire qu'il est proposé de réaffecter ou de créer. Le Comité a également été informé que

l'effectif approuvé pour 2022/23 à la Section des affaires électorales, qui fournit une assistance technique et un appui connexe en matière électorale, comprenait 18 postes (1 D-1, 1 P-5, 2 P-4, 3 P-3, 1 SM, 2 AN, 3 GN et 5 VNUI), qui étaient tous pourvus. L'effectif approuvé pour la Division des affaires politiques, qui fournit une assistance opérationnelle en matière électorale, comprenait 51 postes (1 D-2, 2 D-1, 3 P-5, 6 P-4, 11 P-3, 4 SM, 10 AN, 4 GN et 10 VNU).

Création d'un emploi de temporaire

16. Le Secrétaire général propose de créer un emploi de temporaire de spécialiste des affaires électorales (P-4) à Bamako, qui relèverait de la Section des affaires électorales de la Division des affaires politiques et dont le (la) titulaire serait chargé(e), entre autres, de collaborer avec les nouveaux organismes de gestion des élections et les ministères concernés, de contrôler la mise en œuvre du calendrier électoral et de coordonner, en liaison avec la direction, la mise en œuvre du concept des opérations et les déplacements officiels des membres des partis politiques, d'offrir une aide technique aux parties prenantes, d'organiser des ateliers, des séminaires-retraites et d'autres séminaires, de coordonner les opérations électorales au niveau local, d'établir les rapports correspondants et de favoriser l'application des cadres nationaux et du mécanisme partagé de suivi du calendrier électoral, en coordination avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (ibid., par. 60).

17. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, le 19 octobre 2022, le Contrôleur de l'ONU avait autorisé, à titre exceptionnel, la création de l'emploi de temporaire susmentionné à la Division des affaires électorales pour une période de six mois, du 1^{er} janvier au 30 juin 2023, à l'appui des opérations électorales au Mali, et que le (la) candidat(e) retenu(e) devait prendre ses fonctions en avril 2023. Il a également été informé que la proposition relative à la création d'un emploi de temporaire pour l'exercice 2023/24 visait à maintenir l'emploi en question à la Division des affaires électorales afin d'assurer la continuité des activités jusqu'à la fin du cycle électoral, prévue pour mars 2024.

Création de postes de Volontaire des Nations Unies soumis à recrutement international

18. Le Secrétaire général propose la création de 11 postes de Volontaire des Nations Unies soumis à recrutement international de spécialiste des affaires électorales et de coordonnateur(trice) régional(e), dont les titulaires exerceraient les fonctions de coordonnateurs des activités sur le terrain dans les régions du nord et du centre du Mali dans les bureaux régionaux de la MINUSMA et de référents de la Section des affaires électorales basée à Bamako, et seraient chargés, entre autres, de contribuer aux activités menées sur les plans technique et logistique et dans le domaine de la sécurité et aux opérations de renforcement des capacités conduites au niveau régional, de faire remonter les demandes émanant du terrain à la Section des affaires électorales, de donner des conseils techniques, de proposer des analyses sur les difficultés opérationnelles rencontrées et de conseiller les organismes régionaux de gestion des élections (ibid., par. 61).

19. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la MINUSMA ne disposait pas des compétences requises parmi ses effectifs actuels, les Volontaires des Nations Unies actuellement en poste ayant été recrutés pour s'acquitter de tâches techniques au titre de définitions d'emploi particulières.

Création de postes de Volontaire des Nations Unies soumis à recrutement national

20. Le Secrétaire général propose la création de neuf postes de Volontaire des Nations Unies soumis à recrutement national de coordonnateur(trice) régional(e) des

affaires électorales, dont les titulaires exerceraient les fonctions de coordonnateurs dans les régions du sud du Mali et de référents de la Section des affaires électorales et seraient chargés, entre autres, de contrôler l'application des conseils techniques dans les neuf régions du sud, de superviser les opérations électorales régionales, de réceptionner les rapports émanant du terrain, de remédier aux problèmes opérationnels et de conseiller les organismes régionaux de gestion des élections (ibid., par. 62).

21. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la MINUSMA augmentait progressivement la part de Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national à la faveur d'un accès accru à des candidates et candidats nationaux répondant aux conditions requises. En outre, en décembre 2022, le Bureau de l'appui aux Volontaires des Nations Unies de la Mission avait procédé à un examen du système de volontariat national et décidé que la question serait étudiée plus avant lors de l'examen suivant des besoins en personnel civil. **Le Comité consultatif attend avec intérêt de recevoir de plus amples informations sur le système de volontariat lors du prochain examen des besoins en personnel civil.**

Réaffectation d'un poste

22. Le Secrétaire général propose la réaffectation d'un poste d'assistant(e) multilingue (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national), actuellement détaché du Bureau du (de la) commandant(e) de la force, qui deviendrait un poste d'assistant(e) médical(e) (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) à la Section des services médicaux, et dont le (la) titulaire serait chargé(e) des programmes, du suivi et des évaluations, des besoins administratifs et logistiques en matière de promotion de la santé, de la prise en charge préventive des maladies infectieuses, et de l'accompagnement et du dépistage du VIH à Bamako et à l'échelle de la Mission (ibid., par. 87).

23. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'une réaffectation de poste était proposée lorsqu'il était envisagé d'utiliser un poste initialement approuvé pour une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, sans rapport avec la fonction d'origine. En outre, sachant que la réaffectation proposée d'un poste d'assistant(e) multilingue, qui deviendrait un poste d'assistant(e) médical(e), impliquait un changement de bureau/composante (transfert), on aurait également pu proposer la suppression du poste existant et la création d'un nouveau poste, conformément à la politique appliquée à l'ensemble des missions, mais cela aurait exigé de lancer une nouvelle procédure de recrutement pour le poste nouvellement créé. Toutefois, le Comité a été informé qu'il n'y avait pas de différence de coût entre la réaffectation et la suppression/création, les deux options étant associées à un taux de vacance de 50 %. **Sachant que la réaffectation proposée implique un changement de fonctions et de bureau/composante, le Comité consultatif recommande, conformément à la politique en vigueur, que soit supprimé le poste d'assistant(e) multilingue (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) et que soit créé un poste d'assistant(e) médical(e) (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national).**

Suppression d'un poste

24. Le Secrétaire général propose la suppression d'un poste de spécialiste de l'information (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national), qui était vacant depuis 80 mois au 14 mars 2023 et qui relève du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire) de la Division de la communication stratégique et de l'information.

Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'avis de vacance de poste avait été publié à trois reprises, en août 2018, janvier 2020 et juin 2021, et que les candidates et candidats sélectionnés avaient décliné les offres qui leur avaient été faites.

Taux de vacance

25. Dans son rapport sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, le Secrétaire général indique que le Bureau de la planification des programmes, des finances et du budget a défini des orientations générales en vue d'améliorer l'exactitude et la cohérence des taux de vacance retenus aux fins de l'établissement des projets de budget pour l'exercice 2023/24 et de faire en sorte que les taux proposés soient fondés, dans toute la mesure possible, sur les taux effectifs (A/77/779, par. 254). On trouvera dans le tableau ci-après un récapitulatif des taux de vacance constatés pour le personnel civil en 2021/22 et 2022/23 et de ceux qui sont proposés pour 2023/24.

Taux de vacance

(En pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Taux proposé 2021/22</i>	<i>Taux effectif 2021/22</i>	<i>Taux budgétisé 2022/23</i>	<i>Taux effectif moyen de janvier à décembre 2022</i>	<i>Taux effectif au 31 décembre 2022</i>	<i>Taux effectif au 31 mars 2023</i>	<i>Taux effectif moyen au 31 mars 2023</i>	<i>Taux prévu 2023/24</i>
Personnel civil								
Personnel recruté sur le plan international	6,0	7,6	6,0	9,6	10,4	11,4	10,9	9,6
Personnel recruté sur le plan national	—	—	—	—	—	—	—	—
Administrateurs recrutés sur le plan national	12,0	8,7	6,0	11,1	12,9	12,9	12,9	11,1
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	11,0	5,4	5,0	4,8	4,5	4,8	4,6	4,5
Volontaires des Nations Unies								
Volontaires recrutés sur le plan international	11,1	8,5	10,0	10,0	13,5	9,0	13,0	10,0
Volontaires recrutés sur le plan national	50,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Emplois de temporaire								
Personnel recruté sur le plan international	—	—	50,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Personnel fourni par des gouvernements	15,8	15,8	10,5	15,8	15,8	10,5	15,8	15,8

Note : Les taux ont été calculés en tenant compte du taux de vacance moyen sur 12 mois, de janvier à décembre 2022, ou du taux de vacance effectif au 31 décembre 2022 (A/77/755).

26. Le Comité consultatif constate que les taux de vacance proposés pour l'exercice 2023/24 pour toutes les catégories de personnel correspondent aux taux de vacance enregistrés de janvier à décembre 2022. **Le Comité prend note des orientations générales visant à améliorer l'exactitude et la cohérence des taux de vacance retenus aux fins de l'établissement des projets de budget pour l'exercice 2023/24. Néanmoins, il faut continuer de veiller à ce que les taux de vacance proposés**

soient fondés, dans toute la mesure possible, sur les taux effectifs. Lorsque les taux proposés diffèrent des taux effectifs, des informations actualisées devraient être fournies à l'Assemblée générale au moment où elle examinera le présent rapport et une justification claire devrait être systématiquement donnée dans les projets de budget et documents connexes, de même que des prévisions de recrutement réalistes et la liste des postes qui pourraient devenir vacants, dans la mesure du possible. Le Comité revient sur la question des taux de vacance dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (A/77/767).

Postes vacants

27. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'au 14 mars 2023, 162 postes étaient vacants (2 D-2, 3 D-1, 5 P-5, 18 P-4, 23 P-3, 1 P-2, 37 SM, 33 G, 20 AN et 20 VNU). Parmi ces postes, 5 (2 G et 3 AN) sont vacants depuis plus de 24 mois (entre 25 et 80 mois). Comme indiqué au paragraphe 24 ci-dessus, il est proposé de supprimer un poste d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national vacant de longue date. Le Comité a également été informé qu'au 31 mars 2023, 23 postes, dont 3 vacants (1 P-4, 1 G et 1 SM), avaient fait l'objet d'un détachement entre différents bureaux de la Mission. **Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale a demandé à plusieurs reprises que le Secrétaire général veille à ce que les postes vacants soient pourvus rapidement, passe en revue les postes vacants depuis 24 mois ou plus et propose soit leur maintien, sur justification de leur utilité, soit leur suppression (voir résolution 76/274, par. 33). Il compte que des informations actualisées sur l'état d'avancement des procédures de recrutement seront communiquées à l'Assemblée pour tous les postes vacants lorsque celle-ci examinera le présent rapport et que des renseignements sur la question seront donnés dans le prochain projet de budget.**

Indemnité de fonctions

28. S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé qu'au 13 mars 2023, les titulaires de 10 postes (1 SSG, 2 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 1 G et 3 SM) percevaient une indemnité de fonctions, comme décrit dans le tableau ci-après.

Liste des postes dont les titulaires percevaient une indemnité de fonctions au 31 mars 2023

<i>Unité administrative</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Lieu d'affectation</i>	<i>État d'avancement des procédures de recrutement aux postes vacants</i>
Division de la communication stratégique et de l'information	P-4	Spécialiste de l'information	Bamako	Pas de recrutement car le (la) titulaire conserve un droit sur le poste
Section des finances et du budget	FS-5	Assistant(e) (budget et finances)	Bamako	Les formalités d'entrée en fonctions sont en cours.
Section des ressources humaines	FS-6	Spécialiste des ressources humaines	Bamako	Un(e) candidat(e) a été sélectionné(e).
Bureau du (de la) Chef de cabinet	P-5	Spécialiste des questions politiques (hors classe)	Bamako	Pas de recrutement car le (la) titulaire conserve un droit sur le poste
Division des affaires politiques	P-3	Spécialiste des questions politiques	Bamako	Pas de recrutement car le (la) titulaire conserve un droit sur le poste

<i>Unité administrative</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Lieu d'affectation</i>	<i>État d'avancement des procédures de recrutement aux postes vacants</i>
Bureau du (de la) commandant(e) de la force	SSG	Commandant(e) de la force	Bamako	Le poste est vacant car le recrutement d'un(e) nouveau(elle) commandant(e) de la force est en cours. Le commandant adjoint de la force occupe le poste et perçoit une indemnité de fonctions le temps que la procédure de recrutement soit menée à bien.
Groupe des questions de genre	P-5	Spécialiste hors classe des questions de genre	Bamako	Pas de recrutement car le (la) titulaire conserve un droit sur le poste
Section de la gestion centralisée des stocks	G-5	Assistant(e) à la gestion des carburants	Bamako	Pas de recrutement car le (la) titulaire conserve un droit sur le poste
Section du contrôle des mouvements	FS-5	Assistant(e) au contrôle des mouvements	Bamako	Pas de recrutement car le (la) titulaire conserve un droit sur le poste
Section des transports aériens	P-4	Spécialiste des opérations aériennes	Tombouctou	Pas de recrutement car le (la) titulaire conserve un droit sur le poste

Abréviations : FS = agent(e) du Service mobile ; SSG = sous-secrétaire général(e).

29. **Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de justifier, dans tous les futurs projets de budget, les affectations temporaires pour une période de plus d'un an donnant lieu au versement d'indemnités de fonctions, et notamment de donner des informations sur la durée de ces affectations et sur l'avancement des procédures de recrutement correspondantes. Il note que les renseignements demandés par l'Assemblée ne figurent pas dans le complément d'information sur les prévisions budgétaires. Il compte que des informations sur le versement d'indemnités de fonctions seront communiquées dans tous les futurs projets de budget, comme l'a demandé l'Assemblée.**

Examen des besoins en personnel civil

30. S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que, depuis la création de la MINUSMA, en 2013, un examen des besoins en personnel civil avait été effectué en 2016 et qu'il serait procédé à un deuxième examen après le renouvellement du mandat, à la mi-2023. **Le Comité attend avec intérêt les résultats de l'examen des besoins en personnel civil qui seront communiqués dans le prochain rapport sur le budget de la Mission.** Il examine les questions liées aux examens des besoins en personnel civil dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général ([A/77/767](#)).

31. **Sous réserve des observations et des recommandations qu'il a formulées au paragraphe 23 ci-dessus, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant le personnel civil soient approuvées.**

3. Dépenses opérationnelles

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant alloué (2021/22)	Dépenses (2021/22)	Montant alloué (2022/23)	Dépenses au 31 mars 2023	Dépenses prévues (2023/24)	Variation	
						Montant	Pourcentage
		(1)	(2)		(3)	(4) = (3) – (2)	(5) = (4)/(2)
Dépenses opérationnelles							
Observateurs électoraux civils	—	—	—	—	—	—	—
Consultants et services de consultants	489,3	536,0	489,3	165,2	600,0	110,7	22,6
Voyages officiels	3 704,1	3 562,8	3 064,3	2 863,0	3 600,7	536,4	17,5
Installations et infrastructures	103 654,0	121 689,2	114 049,8	91 775,7	139 300,9	25 251,1	22,1
Transports terrestres	14 564,5	16 208,0	20 979,4	12 579,1	23 176,0	2 196,6	10,5
Opérations aériennes	169 554,1	140 344,5	191 820,9	145 402,6	192 422,9	602,0	0,3
Opérations maritimes ou fluviales	1 315,7	1 380,3	1 435,8	1 585,6	2 074,4	638,6	44,5
Communications et informatique	64 740,0	65 983,2	64 740,0	56 447,2	73 996,2	9 256,2	14,3
Santé	8 700,2	7 783,1	8 822,3	5 263,2	6 690,8	(2 131,5)	(24,2)
Matériel spécial	—	—	—	—	—	—	—
Fournitures, services et matériel divers	91 091,6	80 978,0	100 279,2	78 305,8	104 162,1	3 882,9	3,9
Projets à effet rapide	4 800,0	4 799,0	4 800,0	3 287,4	4 800,0	—	—
Total	462 613,5	443 264,1	510 481,0	397 634,5	550 824,0	40 343,0	7,9

32. Le montant des dépenses opérationnelles prévues pour l'exercice 2023/24 s'élève à 550 824 000 dollars, ce qui représente une augmentation de 40 343 000 dollars (soit 7,9 %) par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice 2022/23 (510 481 000 dollars). Cette augmentation s'explique par une hausse des dépenses prévues dans toutes les catégories, à l'exception de celle relative à la santé.

33. **Le Comité consultatif n'est pas entièrement convaincu que les justifications fournies étaient pleinement certains des montants demandés et formule des observations et des recommandations à cet égard dans les paragraphes qui suivent.**

Voyages officiels

34. Les ressources demandées, d'un montant de 3 600 700 dollars, font apparaître une augmentation de 536 400 dollars (17,5 %). Pour l'exercice 2022/23, au 31 mars 2023, le montant des dépenses s'élevait à 2 863 000 dollars, alors que celui des crédits ouverts s'établissait à 3 064 300 dollars. Pour l'exercice 2021/22, le montant des dépenses s'est élevé à 3 562 800 dollars, tandis que celui des crédits ouverts s'est établi à 3 704 100 dollars. L'augmentation des ressources demandées pour 2023/24 s'explique par la hausse des tarifs aériens moyens et du montant de l'indemnité journalière de subsistance et par l'augmentation du nombre de voyages réalisés, laquelle tient à la reprise des manifestations nécessitant une présence physique à l'issue de la pandémie de COVID-19. **Le Comité consultatif est d'avis que les enseignements tirés de la pandémie de COVID-19 devraient être appliqués et réaffirme qu'il faudrait recourir davantage aux réunions virtuelles et aux outils de formation en ligne, réduire au minimum les voyages motivés par la participation à des ateliers, des conférences ou des réunions et, lorsque de tels**

voyages sont proposés, présenter des justifications détaillées. Il recommande donc une réduction de 20 % (107 300 dollars) du montant des ressources demandées au titre des voyages officiels.

Transports terrestres

35. Les ressources demandées, d'un montant de 23 176 000 dollars, font apparaître une augmentation de 2 196 600 dollars (10,5 %). Pour l'exercice 2022/23, au 31 mars 2023, le montant des dépenses s'élevait à 12 579 000 dollars, alors que celui des crédits ouverts s'établissait à 20 979 400 dollars. Pour l'exercice 2021/22, le montant des dépenses s'est élevé à 16 208 000 dollars, tandis que celui des crédits ouverts s'est établi à 14 564 500 dollars. L'augmentation des ressources demandées pour 2023/24 tient principalement à la location de 162 véhicules légers de transport de passagers pour une durée de 9 mois pour 162 agents électoraux (vacataires) chargés de fournir une assistance électorale (voir aussi les par. 45 et 46 ci-dessous). Elle est compensée en partie par la baisse attendue du coût moyen global du carburant pour les véhicules et par la diminution prévue de la consommation (voir aussi le par. 40 ci-dessous).

36. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'en 2023/24, 60 véhicules légers de transport de passagers atteindraient la fin de leur durée de vie utile et seraient remplacés. Il a également été informé que, compte tenu du plan de distribution des véhicules utilisés aux fins de l'assistance électorale dans les différentes zones géographiques et des tarifs de location journaliers applicables, le montant des ressources demandées pour financer la location de 162 véhicules légers de transport de passagers (4x4), soit 4,4 millions de dollars environ, représentait en moyenne 27 000 dollars par véhicule. En revanche, si les 162 véhicules devaient être achetés au titre d'un contrat-cadre existant, le coût y afférent s'élèverait à 6,56 millions de dollars, soit un coût moyen de 40 500 dollars par véhicule, pour un délai de livraison compris entre 12 et 18 mois et un délai d'inspection et de mise en service d'environ 2 mois. Le Comité a été informé que l'acquisition de ces véhicules n'était pas viable, car ils seraient utilisés par des vacataires recrutés par la MINUSMA dans des endroits reculés et dangereux où la Mission n'aurait pas la capacité de récupérer ou d'entretenir des véhicules appartenant à l'ONU.

37. Le Comité consultatif ne remet pas en cause les raisons avancées pour louer 162 véhicules légers de transport de passagers au lieu de les acheter au titre d'un contrat-cadre existant. Toutefois, il estime que des efforts pourraient être faits à l'avenir, selon qu'il convient, à l'issue d'une analyse coûts-avantages, pour réduire le nombre total de véhicules loués ou de mois de location et pour combler les lacunes avec les véhicules existants ainsi qu'avec des véhicules nouvellement achetés, qui pourraient être utilisés comme matériel de la Mission, plutôt que de remplacer les véhicules ayant atteint la fin de leur durée de vie utile. En outre, il compte qu'en cas de retard dans le processus électoral, la MINUSMA veillera à ce que le contrat de location des véhicules puisse être modifié ou suspendu sans pénalités (voir également les par. 45 et 46 ci-dessous).

Opérations aériennes

38. Les ressources nécessaires au financement des drones aériens sont principalement intégrées dans les crédits demandés au titre des opérations aériennes (services), le montant de ces crédits s'élevant à 26 922 700 dollars, ce qui représente une diminution de 1 213 900 dollars (4,3 %). Pour l'exercice 2022/23, au 31 mars 2023, le montant des dépenses s'élevait à 14 046 000 dollars, alors que celui des crédits ouverts s'établissait à 28 136 600 dollars. Pour l'exercice 2021/22, le montant des dépenses s'est élevé à 8 021 800 dollars, tandis que celui des crédits ouverts s'est

établi à 18 303 800 dollars. La diminution des ressources demandées au titre des opérations aériennes (services) résulte de la baisse du nombre de drones aériens qu'il est prévu de déployer (20 pour l'exercice 2023/24 contre 23 dans le budget approuvé pour 2022/23). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'il avait été décidé de limiter l'utilisation de drones en raison de la situation de sécurité sur le terrain. **Compte tenu de l'évolution récente des dépenses, le Comité consultatif recommande de réduire de 10 % supplémentaires (2 692 300 dollars) le montant des ressources demandées au titre des opérations aériennes (services) pour financer les drones aériens.** Il revient sur les questions liées aux opérations aériennes, notamment les drones aériens, dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général ([A/77/767](#)).

Fournitures, services et matériel divers

39. Les ressources demandées au titre des frais de transport et des coûts connexes, dont le montant s'élève à 18 967 300 dollars, font apparaître une augmentation de 8 913 500 dollars (88,7 %), qui tient à l'augmentation des coûts globaux de transport entraînée par l'escalade du prix du carburant et les contraintes pesant sur la chaîne d'approvisionnement au niveau mondial. Pour l'exercice 2022/23, au 31 mars 2023, le montant des dépenses s'élevait à 7 988 500 dollars, alors que celui des crédits ouverts s'établissait à 10 053 800 dollars. Pour l'exercice 2021/22, le montant des dépenses s'est élevé à 6 261 100 dollars, tandis que celui des crédits ouverts s'est établi à 9 183 600 dollars. Les ressources demandées au titre des autres services et fournitures, dont le montant s'élève à 2 441 400 dollars, font apparaître une diminution de 3 013 800 dollars (55,2 %), qui s'explique par la réduction du recours à des services de traduction, d'emballage, de palettes, de boîtes réfrigérantes, de bâches, de scellés, de matériel d'emballage et de matériel promotionnel, compte tenu des habitudes de consommation. Pour l'exercice 2022/23, au 31 mars 2023, le montant des dépenses s'élevait à 1 309 500 dollars, alors que celui des crédits ouverts s'établissait à 5 455 200 dollars. Pour l'exercice 2021/22, le montant des dépenses s'est élevé à 1 694 100 dollars, tandis que celui des crédits ouverts s'est établi à 997 200 dollars. **Compte tenu des dépenses observées récemment, le Comité consultatif recommande de réduire de 5 % (948 400 dollars) le montant des ressources demandées au titre des frais de transport et des coûts connexes et de 5 % également (122 100 dollars) le montant des ressources demandées au titre des autres services et fournitures.**

Carburants et lubrifiants

Variation des dépenses de carburant entre 2022/23 et 2023/24

(En dollars des États-Unis)

Type	Budget approuvé (2022/23)				Projet de budget (2023/24)				Différence de coût attribuable			
	Pourcentage	Prix du carburant	Total (litres)	Coûts approuvés	Pourcentage	Prix du carburant	Total (litres)	Coûts inscrits au budget	à un changement dans la quantité (litres)	à un changement dans les prix du carburant	Divers	Montant total de la différence
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9) = (7) – (3)/(6)	(10) = (6) – (2)/(3)	(11)	(12) = (9) + (10) + (11)
Installations et infrastructures												
Combustible diesel		0,936	32 722 225	30 624 730		1,349	38 800 000	52 333 440	8 197 703	13 511 007	–	21 708 710
Huiles et lubrifiants	0,0		0	706 448	1,2			633 235			(73 213)	(73 213)
Frais de mise en route du contrat d’approvisionnement en carburant			0	–				600 000			600 000	600 000
Exploitation et maintenance			0	2 724 960				2 592 726			(132 234)	(132 234)
Total partiel			32 722 225	34 056 138			38 800 000	56 159 401	8 197 703	13 511 007	394 553	22 103 263
Transports terrestres												
Combustible diesel		0,936	11 380 776	10 651 268		1,349	7 032 648	9 485 635	(5 864 756)	4 699 122	–	(1 165 633)
Essence moteur		1,200	196 564	235 936		1,384	36 000	49 806	(222 140)	36 011	–	(186 130)
Huiles et lubrifiants	0,0		–	311 485	3,4			320 614			9 129	9 129
Frais de mise en route du contrat d’approvisionnement en carburant			–	600 000				518 365			(81 635)	(81 635)
Exploitation et maintenance			–	2 201 760				2 096 336			(105 424)	(105 424)
Total partiel			11 577 340	14 000 449			7 068 648	12 470 756	(6 086 896)	4 735 133	(177 930)	(1 529 693)
Opérations aériennes												
Carburant aviation		0,961	14 792 996	14 216 069		1,359	12 892 566	17 522 287	(2 582 874)	5 889 092	–	3 306 217
Frais de mise en route du contrat d’approvisionnement en carburant			–	2 000 000				998 365			(1 001 635)	(1 001 635)
Exploitation et maintenance			–	2 178 581				2 006 938			(171 643)	(171 643)
Total partiel			14 792 996	18 394 650			12 892 566	20 527 590	(2 582 874)	5 889 092	(1 173 278)	2 132 940
Total			59 092 561	66 451 238			58 761 214	89 157 747	(472 067)	24 135 231	(956 655)	22 706 509

40. Comme on le voit dans le tableau ci-dessus, un montant total de 89 157 747 dollars est demandé au titre de trois rubriques, à savoir les installations et infrastructures, les transports terrestres et les opérations aériennes, ce qui représente une augmentation de 22 706 509 dollars, soit 34,2 %, qui tient principalement à la hausse des prix moyens du carburant par rapport à 2022/23, comme suit : a) 1,349 dollar par litre de combustible diesel, contre 0,936 dollar par litre ; b) 1,384 dollar par litre d'essence moteur pour les véhicules, contre 1,2 dollar par litre ; c) 1,359 dollar par litre de carburant aviation, contre 0,961 dollar par litre. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'augmentation prévue des besoins en carburants au titre des installations et des infrastructures était compensée en partie par la diminution des besoins au titre des transports terrestres, en raison de l'aggravation des conditions de sécurité et des multiples restrictions de mouvements en résultant, ainsi qu'au titre des opérations aériennes, du fait de la diminution de la consommation de carburant liée au déploiement de 20 drones seulement, contre 23 en 2022/23. Le Comité revient sur les questions liées aux carburants et aux lubrifiants dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (A/77/767).

Projets à effet rapide

41. Des informations sur les projets à effet rapide sont communiquées dans le projet de budget (A/77/755, par. 116 à 119). Les ressources demandées, dont le montant s'élève à 4 800 000 dollars, ne font apparaître aucun changement par rapport à 2022/23 pour 96 projets menés dans les domaines thématiques suivants : a) cohésion sociale, réconciliation, prévention et nouvelles façons de gérer les conflits, et projets de renforcement de la confiance ; b) réhabilitation ou reconstruction de petites infrastructures publiques ; c) activités génératrices de revenus, projets socioéconomiques et projets favorisant les sources de revenus. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, au 31 mars 2023, les dépenses totales pour l'exercice 2022/23 s'élevaient à 3 287 400 dollars, alors que les crédits ouverts s'établissaient à 4 800 000 dollars. Il a également été informé que, conformément au paragraphe 82 de la résolution 76/274 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée rappelle notamment les dispositions de la section XVIII de sa résolution 61/276, les missions sont tenues, en application de la politique relative aux projets à effet rapide, de procéder à une évaluation annuelle de leurs programmes, ce qui est également l'occasion de mettre en commun les enseignements à retenir et de formuler des recommandations. **Le Comité est d'avis que les projets à effet rapide devraient être considérés comme un moyen essentiel pour la Mission de créer un lien de confiance et de coopération avec les populations locales. La MINUSMA devrait également chercher à tirer parti de ces activités dans le cadre de la stratégie de communication mise en œuvre pour lutter contre les campagnes de mésinformation et de désinformation visant la Mission. Le Comité compte que les résultats de l'évaluation annuelle des projets à effet rapide susmentionnée figureront dans le prochain projet de budget.**

Activités relatives aux programmes

42. On trouvera dans le tableau ci-après les informations sur les activités relatives aux programmes communiquées dans le projet de budget (A/77/755, par. 112 et 113).

Activités relatives aux programmes de la MINUSMA pour 2023

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Description</i>	<i>Montant proposé</i>
Appui électoral	5 135,1
Droits humains et protection, y compris la prévention et la répression des violences sexuelles liées aux conflits	1 094,8
Amélioration de la collaboration et instauration de la confiance entre la société civile et les autorités nationales et locales	1 109,7
Justice et corrections et état de droit	1 700,0
Réforme du secteur de la sécurité	764,0
Amélioration de l'appui fourni par le Gouvernement malien pour stabiliser le centre et le nord et application de l'accord de paix	827,4
Questions de genre	169,0
Total	10 800

43. Comme le montre le tableau ci-dessus, des activités relatives aux programmes sont prévues dans sept domaines différents en 2023. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le Fonds d'affectation spéciale pour la paix et la sécurité au Mali, créé en application de la résolution [2085 \(2012\)](#) du Conseil de sécurité, était un fonds extrabudgétaire alimenté par des contributions volontaires des États Membres et administré conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU. Le montant total des contributions s'élève à 135 millions de dollars et, au 30 janvier 2023, un montant de 121 millions de dollars avait été affecté à 284 projets approuvés, de nombreuses contributions étant réservées à des projets particuliers. Le Comité revient sur la question des activités relatives aux programmes dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général ([A/77/767](#)).

44. **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 34 à 39 ci-dessus, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les dépenses opérationnelles soient approuvées.**

V. Questions diverses

Assistance électorale

45. On trouve des informations sur l'assistance électorale dans le projet de budget ([A/77/755](#), par. 6 à 14, 28, 40, 48, 54, 57 et 115). Durant l'exercice 2023/24, la MINUSMA continuera d'appuyer la transition politique et la préparation d'élections locales, législatives et présidentielle libres, régulières et crédibles, qui doivent se tenir en mars 2024. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, le 10 mars 2023, les autorités maliennes avaient annoncé le report du référendum constitutionnel, mais que ce changement serait sans incidence sur le processus de transition, qui devrait s'achever en mars 2024. Il a également été informé que, dans l'éventualité peu probable d'un retard dans le processus électoral, la Mission serait en mesure de suspendre les contrats relatifs aux 9 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national et aux 162 agents électoraux (vacataires), ainsi que le contrat de location des 162 véhicules légers de transport de passagers (4x4). Au moment où ces informations ont été communiquées au Comité, il n'était pas prévu que les opérations électorales se prolongent au-delà du 30 juin 2024. Le Comité a été informé en outre que, comme pour les cycles électoraux précédents au Mali, la

MINUSMA travaillerait avec le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés de manière coordonnée et complémentaire afin de fournir l'assistance électorale nécessaire aux autorités maliennes. En particulier, la Mission prévoit de mener les activités d'appui électoral suivantes : efforts de sensibilisation de haut niveau et missions de bons offices ; renforcement des capacités et appui technique et institutionnel ; activités de sensibilisation et aide au renforcement des capacités des différentes parties prenantes ; appui à la gestion des conflits liés aux élections ; mise en place de mesures de sécurité ; campagnes de sensibilisation et de communication stratégique.

46. Comme indiqué dans le projet de budget (A/77/755, par. 13), après le rétablissement de l'ordre constitutionnel en mars 2024, la Mission aidera le gouvernement nouvellement élu à mettre en œuvre son programme de réformes, conformément à l'accord de paix. Le projet de budget pour l'exercice 2023/24 comprend un montant total de 13,9 millions de dollars destiné à appuyer les opérations électorales (voir le tableau ci-après).

<i>Description</i>	<i>Montant proposé (En millions de dollars des États-Unis)</i>
Création proposée de 1 emploi de temporaire (P-4), de 11 postes de Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan international et de 9 postes de Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan national	593,6
Location de 162 véhicules légers de transport de passagers (4 x 4) pour une durée de 9 mois pour 162 vacataires (agents électoraux locaux)	4 374,0
Activités relatives aux programmes	5 135,1
Services de vacataires (162 agents électoraux locaux)	3 500,0
Installations et infrastructures	54,0
Consultants	193,3
Voyages	51,5
Total	13 901,5

Mésinformation et désinformation

47. Dans son rapport, le Secrétaire général indique que, face aux problèmes de mésinformation et de désinformation, la Mission a renforcé ses efforts de communication stratégique en intégrant des approches politiques et axées sur les droits humains, notamment des mesures visant à soutenir le débat public, à empêcher un nouveau rétrécissement de l'espace politique et à renforcer les capacités des défenseuses et défenseurs et mécanismes de protection des droits humains [ibid., par. 6 j)]. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'à l'heure actuelle, aucun membre du personnel de la Mission ne se consacrait à plein temps à la lutte contre la mésinformation et la désinformation et que des ressources avaient été demandées pour financer les services de consultants possédant des compétences spécialisées en la matière, lesquels se consacraient à ces tâches afin d'assurer la transition jusqu'à ce que le personnel puisse les assumer. Il a également été informé que la Cellule d'analyse conjointe de la Mission jouait un rôle clé en appuyant la mise en œuvre du plan d'acquisition d'informations de la Mission et en produisant des analyses complètes concernant le Mali, ainsi qu'en soutenant le projet d'exploitation et d'analyse des mégadonnées tirées des émissions de radio entrepris

par la MINUSMA. En coordination avec le Siège de l'ONU, la Mission s'attache en outre à élaborer une stratégie de lutte contre la mésinformation et la désinformation, considérée comme une question de communication stratégique. Cette stratégie reposera également sur des partenariats, notamment avec les autorités du pays hôte, et sur les meilleures pratiques d'autres missions de maintien de la paix. Elle visera à encourager une utilisation plus systématique des technologies pour surveiller, analyser et anticiper la mésinformation et la désinformation dont la Mission fait les frais et y remédier, et tiendra compte de l'environnement opérationnel, notamment en ce qui concerne la coopération avec les populations locales. Pour lutter contre la mésinformation et la désinformation, notamment dans le cadre de la résolution [2640 \(2022\)](#) du Conseil de sécurité, la Mission s'appuie sur les éléments suivants : a) la communication ciblée et la fourniture d'une formation aux publics influents, notamment les journalistes, les blogueurs et les radiodiffuseurs ; b) les réseaux de liaison et les réseaux informels, en personne comme en ligne ; c) la communication radiophonique, par la diffusion d'informations factuelles auprès de la population locale ; d) le renseignement tiré du domaine public au service du maintien de la paix et la surveillance de l'environnement informationnel, grâce à l'utilisation de divers outils d'analyse ; e) des enquêtes publiques et intégrales visant à mieux comprendre l'opinion sur Internet et sur le terrain ; f) la mise à jour du plan de communication stratégique et de la stratégie de lutte contre la désinformation en vue de faire en sorte que la Mission s'exprime d'une seule voix dans ses communications et délivre un message clair, cohérent et adapté ; g) la collaboration avec le Siège de l'ONU dans le cadre de l'élaboration des politiques, des instructions permanentes et des formations pertinentes.

48. Le Comité consultatif a été informé que les ressources visant à financer les activités de communication connexes, notamment la sensibilisation, les relations avec les médias, les articles promotionnels, la production d'imprimés et d'autres activités, sont essentiellement destinées à la Division de la communication stratégique et de l'information, et que d'autres dispositifs de financement visant à faciliter les activités de sensibilisation et de communication menées par des soldats de la paix étaient à l'étude. Comme indiqué dans le projet de budget (*ibid.*), en 2023/24, les effectifs de la Division comprendront 70 membres du personnel de différentes classes recrutés sur le plan national et international. Le Comité revient sur la question de la mésinformation et de la désinformation dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général ([A/77/767](#)).

Environnement

49. On trouve des informations sur les activités de la Mission en matière d'environnement dans le projet de budget ([A/77/755](#), par. 28 et 30). La MINUSMA continuera de s'employer à réduire son empreinte écologique.

50. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu des informations sur la répartition des ressources demandées au titre de l'exploitation de la centrale photovoltaïque, dont le montant est estimé à 6,6 millions de dollars (voir le tableau ci-après). Il a également été informé que, conformément au contrat signé avec le fournisseur, les paiements relatifs au matériel, à l'installation, à l'expédition et aux frais de gestion n'étaient pas compris dans le montant susmentionné.

Répartition des ressources demandées au titre du projet d'installation de panneaux solaires (centrale photovoltaïque)

Nombre d'années d'exploitation (hors délai d'installation de six mois)	KWh par an	Coût du kWh	Coût total ^a de l'énergie solaire consommée
		(En dollars des États-Unis)	
2,5 ans	2 500 000	0,80	5 000 000
1 an (optionnel)	2 500 000	0,64	1 600 000
Total			6 600 000

^a Hors matériel, installation, expédition et frais de gestion.

51. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que si le projet était exécuté par des membres du personnel technique en interne, des ressources supplémentaires seraient nécessaires à l'appui des activités de conception, d'achat, d'installation, d'exploitation et de maintenance de la centrale photovoltaïque et que cette option était considérée comme moins économique. Le contrat signé par la Mission pour l'installation de la centrale photovoltaïque ne prévoit pas de dépenses d'équipement, le constructeur étant responsable de la conception, de l'installation, de l'exploitation et de la maintenance du système. La production prévue, calculée sur la base de la surface au sol nécessaire à l'installation des panneaux solaires, est de 2,5 GWh par an au minimum. L'énergie produite couvrira 50 % de l'ensemble des besoins annuels du quartier général de Bamako (5,3 GWh), ce qui permettra de réduire les émissions de dioxyde de carbone et la consommation de carburant. Le Comité a également été informé que la conception n'avait pas encore été finalisée et que le constructeur n'avait donc pas encore mobilisé le matériel ni communiqué les spécifications techniques. En outre, les versements dus au constructeur en vertu du contrat, qui commenceront dès le lancement de la production, seraient liés à la conception, à l'installation, à l'exploitation et à la maintenance. Le Comité a été informé que les dépenses d'équipement du constructeur, dont le montant s'élève à 6,6 millions de dollars, seraient entièrement remboursées par la Mission en trois ans et demi, et que le système serait ensuite transféré à la MINUSMA, qui en assurerait l'exploitation et la maintenance en tant que propriétaire du bien.

52. Le Comité consultatif note que les spécifications techniques, les justifications des gains d'efficacité et d'autres précisions sur les honoraires à verser au constructeur en vertu du contrat n'ont pas encore été communiquées, et compte que des informations précises seront fournies à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et qu'elles figureront dans le prochain rapport sur le budget de la Mission. Il compte également que d'autres centrales photovoltaïques seront mises en service sur les sites de la MINUSMA sur le terrain et attend avec intérêt de recevoir des informations actualisées sur ce point, notamment sur les économies correspondantes, dans le prochain rapport. Il rappelle à cet égard que, conformément à l'article 5.12 du Règlement financier, l'acquisition de biens doit respecter plusieurs principes généraux, dont celui d'un rapport qualité-prix optimal.

53. On trouve dans le projet de budget les informations suivantes sur la note globale dans le tableau de bord d'évaluation environnementale de l'Administration : a) 74 points en 2021/22 ; b) 100 points en 2022/23 ; c) 83 points en 2023/24 (ibid., par. 48). Le Comité consultatif compte que le tableau de bord d'évaluation environnementale continuera d'être amélioré et stabilisé. Il note toutefois que les mesures prises par la Mission en matière d'énergie renouvelable n'en sont qu'au stade de la conception et qu'elles seront mises en œuvre sur d'autres sites à un

stade ultérieur, après l'achèvement du projet exécuté à Bamako. Il revient sur la question des activités environnementales dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général ([A/77/767](#)).

Recouvrement des coûts

54. S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que les coûts recouverts auprès de 25 963 passagers extérieurs à l'ONU ayant voyagé à bord d'aéronefs appartenant à l'Organisation en 2020/21, 2021/22 et 2022/23 s'élevaient à 1 148 200 dollars au 31 mars 2023, soit 44,22 dollars en moyenne par passager (voir le tableau ci-après).

Nombre de passagers ayant voyagé sur des vols de l'ONU et coûts connexes, de 2020/21 à 2022/23

<i>Description</i>	<i>2020/21</i>	<i>2021/22</i>	<i>2022/23^a</i>
Montant total des coûts recouverts auprès de passagers extérieurs à l'ONU (en dollars des États-Unis)	414 973	559 859	173 368
Nombre de passagers de l'ONU	48 515	71 324	45 701
Nombre de passagers extérieurs à l'ONU	6 588	10 530	8 845
Nombre total de passagers	55 103	81 854	54 546

^a Au 31 mars 2023.

55. Le Comité consultatif revient sur la question du recouvrement des coûts dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général ([A/77/767](#)).

Équilibre entre les genres

Nombre de femmes parmi le personnel de la MINUSMA, de 2020 à 2023

<i>Date</i>	<i>Nombre de femmes</i>	<i>Nombre d'hommes</i>	<i>Pourcentage de femmes par rapport à l'effectif total</i>
30 juin 2020	421	1 329	24
30 juin 2021	463	1 353	25
30 juin 2022	474	1 347	26
30 juin 2023 ^a	481	1 313	27

^a Prévisions.

56. Comme le montre le tableau ci-dessus, qui a été fourni au Comité consultatif à sa demande, le nombre de femmes parmi le personnel civil devrait passer de 421 en 2020 à 481 en 2023. Le Comité revient sur les questions d'équilibre entre les genres dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général ([A/77/767](#)).

Stocks pour déploiement stratégique

57. S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que trois principaux projets visant à optimiser les niveaux de stocks stratégiques et à rapprocher les données relatives aux stocks étaient en cours : a) le projet d'amélioration de l'exactitude des stocks (lancé en mars 2021), qui a pour but de rapprocher les données relatives aux stocks figurant dans Umoja afin d'en améliorer

l'exactitude et pour lequel les opérations de rapprochement ont été menées à bien en mars 2022 et les opérations relatives aux stocks en juillet 2022 ; b) le projet d'optimisation des stocks (lancé en mars 2022), qui vise à améliorer la gestion des ressources en contrôlant les articles à rotation lente et en proposant une comptabilisation en pertes selon les besoins, et qui devrait être achevé le 30 juin 2023 ; c) le projet sur la sécurité et les stocks (mis en œuvre en 2023), qui vise à garantir la disponibilité de niveaux de stocks minimum et maximum.

Exploitation et atteintes sexuelles

58. S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que 15 cas d'exploitation ou d'atteintes sexuelles avaient été enregistrés à la MINUSMA depuis 2017. Il a également été informé que le nombre de cas était en baisse et continuait de diminuer grâce aux efforts de prévention déployés par la Mission dans ce domaine. Il revient sur cette question dans son rapport sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles ([A/77/831](#)) et dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général ([A/77/767](#)).

VI. Conclusion

59. Les décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre en ce qui concerne le financement de la Mission pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022 sont indiquées à la section V du rapport sur l'exécution du budget de la MINUSMA ([A/77/624](#)). **Le Comité consultatif recommande que le montant de 1 581 200 dollars représentant le solde inutilisé de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022 ainsi que le montant de 41 834 600 dollars correspondant aux autres produits de l'exercice [produits divers ou accessoires (3 613 400 dollars) et annulation d'engagements d'exercices antérieurs (39 135 000 dollars)], déduction faite des pertes liées aux placements (913 800 dollars), soient portés au crédit des États Membres.**

60. Les décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre en ce qui concerne le financement de la Mission pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024 sont indiquées à la section IV du projet de budget ([A/77/755](#)). **Compte tenu des observations et recommandations qu'il a formulées ci-dessus, le Comité consultatif recommande que les crédits demandés soient réduits de 3 870 100 dollars et ramenés de 1 277 808 700 dollars à 1 273 938 600 dollars. Il recommande donc à l'Assemblée générale d'ouvrir des crédits de 1 273 938 600 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024.**